



Extrait du OIEau

<http://www.oigua.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/8eme-conference-du-groupe-euro>

# 8ème Conférence du Groupe "EURO-RIOB 2010"

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : vendredi 26 février 2010

---

OIEau

---

**La 8ème Conférence du Groupe "EURO-RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), est tenue à Megève, du 22 au 24 septembre 2010, à l'invitation des Agences de l'Eau françaises. Elle a rassemblé 177 participants, représentants des Administrations Nationales et des Organismes de Bassin ainsi que d'ONG et entreprises, venus de 42 Pays.**

La Conférence se tenant dans les Alpes, une attention particulière a été consacrée à l'hydrologie en montagne et aux mesures à prendre pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Les travaux de la Conférence se sont organisés autour de six problématiques :

- l'élaboration des Plans de Gestion de la DCE,
- les Programmes de Mesures 2010 - 2015 et leur financement,
- l'application combinée de la DCE avec les autres Directives liées à l'eau,
- les stratégies de prévention des risques sécheresse en Europe,
- les mesures d'adaptation des Masses d'Eau aux effets du changement climatique,
- la coopération avec les Pays voisins.

La Conférence a permis de réaffirmer que la gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau est plus que jamais une priorité incontournable, si on ne veut pas que cette ressource essentielle devienne le facteur limitant du développement durable en Europe et à travers le Monde.

L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins apparaît efficace, comme le démontre l'action engagée en Europe avec la mise en application réussie de la DCE.

Cependant, des défis importants subsistent pour atteindre le "Bon Etat" dans les délais très courts avant 2015 et des retards sont enregistrés dans la publication de certains Plans de Gestion.

Pour favoriser leur appropriation par les acteurs concernés et, au-delà, garantir leur efficacité, les Programmes de Mesures doivent être détaillés au niveau des sous-bassins et impliquer les municipalités et tous les secteurs économiques concernés.

Les Autorités Gouvernementales doivent aussi se mobiliser sur le terrain, en imposant les mesures de base, en contrôlant l'application effective des réglementations et en accompagnant les acteurs locaux dans leurs projets.

Dans les Bassins Transfrontaliers, le rôle positif des commissions internationales a été souligné, en particulier pour la coordination des actions, l'harmonisation des pratiques, l'élaboration de consensus, la prévention de conflits et l'échange d'informations entre pays riverains. Mais il importe que les Plans de Gestion des Bassins Transfrontaliers ne soient pas qu'un simple assemblage de parties de plans nationaux.

Le coût de la mise en œuvre de la DCE engendrera des efforts financiers importants posant la question de l'acceptabilité par les usagers d'une augmentation des tarifs. Des discussions franches et ouvertes sur le financement sont à organiser aux échelles appropriées.

Bien sûr, la participation des citoyens est une garantie pour la mise en œuvre des Plans de Gestion. Elle doit être orientée vers le grand public et utiliser les outils pertinents en fonction des publics cibles, de l'échelle géographique, des objectifs de la consultation et des spécificités des territoires.

L'application combinée de la DCE et des Directives européennes "eaux souterraines", "inondations" et "milieux marins" implique une meilleure coordination entre les Organismes de Bassin et les Autorités compétentes, qui est indispensable pour garantir la synergie nécessaire entre ces Directives.

L'adaptation de la gestion de l'eau aux effets du changement climatique est nécessaire et -urgente

pour la prévention, notamment, des risques de sécheresse en Europe.

**C'est au niveau des bassins qu'une approche stratégique, garantissant l'adoption de mesures d'adaptation efficaces et cohérentes entre les différents secteurs et les différents niveaux de gouvernance, doit être élaborée.**

La solidarité amont-aval doit être renforcée en gardant à l'esprit que les montagnes sont les châteaux d'eau de l'Europe et du Monde et que le changement climatique entraîneores et déjà une modification des régimes hydrauliques de tous les grands fleuves européens.

Avec la DCE, l'Union Européenne dispose d'un outil de pointe qui doit aussi servir à développer ces stratégies d'adaptation de la gestion de la ressource en eau, dès la 2ème phase 2015-2021.

Plusieurs pays se sont déjà engagés dans l'élaboration d'un Plan national d'adaptation au changement climatique.

La DCE est un exemple réussi d'initiative régionale qui peut inspirer d'autres régions du Monde. Ses principes et sa méthode peuvent s'appliquer dans les pays voisins de l'Union Européenne, en particulier dans les Bassins Transfrontaliers, en Europe Orientale, les Balkans ou le Bassin Méditerranéen.